

La signature royale bientôt électronique ?

L'entourage du Premier ministre ne cesse cependant d'avoir demandé au Roi d'écourter son voyage en Inde.

Nous sommes face à deux versions. D'une part, celle de plusieurs journaux affirmant, dans leur édition de vendredi matin, que le Roi Philippe a été prié, à la demande du Premier ministre, d'écourter d'un jour ses vacances en Inde pour pouvoir signer des projets de loi et d'arrêtés royaux avant leur entrée en vigueur prévue le 1^{er} janvier. De l'autre, celle de l'entourage du Premier ministre lui-même soutenant que le Roi a toujours eu l'intention de rentrer le 30 décembre.

Réservation et plan de vol

Qu'est-ce qui aurait pu créer la confusion ? Une différence de dates entre la réservation de l'avion prêté par la Défense nationale et les plans de vol. L'appareil avait été mobilisé du 19 au 31 décembre pour l'escapade asiatique royale. Mais les plans de vol auraient intégré, dès le départ, un retour en Belgique le 30. Le Roi savait d'expérience que le basculement vers une nouvelle année donne généralement lieu à de nombreuses modifications législatives. Il devait en outre être en Belgique à cette date pour raisons personnelles.

On ne sait qui dit vrai. D'un côté, il est diffi-

cile d'imaginer que le gouvernement envoie les documents à signer par avion après la polémique soulevée par le voyage de la famille royale et le coût à charge du budget de l'Etat. Ce qui crédibiliserait la thèse selon laquelle le Roi aurait bel et bien été sommé de rentrer un jour plus tôt par le gouvernement.

Mais, d'un autre côté, il apparaît que le Roi ne doit pas être présent physiquement en Belgique pour apposer valablement sa signature en bas de documents officiels. Il peut en effet signer des projets de loi qui lui auraient été envoyés par fax et qu'il renvoie par le même canal. C'est en tout cas la thèse de différents constitutionnalistes.

Signature électronique

Le député N-VA Hendrik Vuye, lui aussi constitutionnaliste, suggère, lui, de permettre au Roi d'utiliser une signature électronique. Avec sa collègue Kristien Van Vaerenbergh, il a d'ailleurs déposé une proposition de loi allant dans ce sens. *“A l'heure du numérique, explique le chef de groupe N-VA à la Chambre à l'agence Belga, il existe des solutions plus concrètes, plus efficaces et moins onéreuses que les acrobaties et le balais aérien pour lequel nous optons aujourd'hui. La signature électronique est considérée comme une signature à part entière depuis 2000.”*

Hendrik Vuye indique que les vols organisés par Albert II pour acheminer les textes qui devaient être signés quand il était en vacances coûtaient quelque 60 000 euros par an. *“En utilisant pour cela la signature électronique, nous pourrions économiser ce montant.”*

“Les vols organisés par Albert II pour acheminer les textes qui devaient être signés quand il était en vacances coûtaient quelque 60 000 euros par an.”

HENDRIK VUYE

Député N-VA,
constitutionnaliste.

V.R.